

Procédures de demandes d'adaptation de Scouts Canada

1. Objectif

- 1.1. Le présent document a pour objectif d'établir une procédure opérationnelle pour répondre aux demandes d'adaptation, aux demandes financières et autres.

2. Portée

- 2.1 Cette procédure s'applique à toutes les demandes d'adaptation de tous les membres de Scouts Canada.

3. Énoncé de politique

Scouts Canada s'est engagé à ce que ses programmes soient inclusifs, enrichissants et sains pour chaque participant. Nous respectons les droits de la personne et les droits des participants. Lorsqu'une mesure d'adaptation est nécessaire, nous coopérerons et fournirons de l'aide au meilleur de nos capacités.

4. Principes des mesures d'adaptation

Une mesure d'adaptation est un changement dans la façon dont les choses sont faites afin de permettre à une personne de participer à une activité et d'en atteindre les objectifs. Une mesure d'adaptation :

1. doit répondre à un besoin justifié.
2. doit être nécessaire à la participation d'une personne.
3. doit être sécuritaire pour tous les participants.
4. ne doit pas nuire à la participation d'autres personnes.
5. doit imposer une contrainte minimale à Scouts Canada et aux autres touchés par la mesure.

5. Demandes d'adaptation

Une demande d'adaptation doit être effectuée en remplissant le formulaire de demande d'adaptation et d'évaluation de Scouts Canada ci-joint à la fin de ce document. La partie requérante doit :

1. fournir les preuves nécessaires pour démontrer à Scouts Canada que le besoin d'adaptation est réel.
2. fournir suffisamment de détails sur le type d'adaptation demandé.
3. remplir la renonciation de responsabilité spéciale et de confidentialité limitée.

4. s'engager à couvrir tous les coûts liés à l'adaptation.
5. expliquer les coûts qu'elle ne peut pas assumer en entier.
6. Scanner et envoyer par courriel le formulaire de demande d'adaptation et d'évaluation de Scouts Canada dûment rempli à accessibility@scouts.ca ou l'envoyer par fax au 613-224-3571 avec comme objet « Demande d'adaptation/Accommodation Request ».

Scouts Canada accusera réception de la demande par courriel ou par écrit.

6. Évaluation de la demande d'adaptation

Scouts Canada suivra ses principes d'évaluation à savoir si l'organisation peut accepter la demande d'adaptation et offrir sa coopération.

Tous les aspects doivent être traités afin de prendre une décision à savoir si la demande est effectuée pour une adaptation nécessaire et efficace :

1. Besoin : la partie requérante a-t-elle démontré, à notre entière satisfaction, que la personne est incapable de participer au programme sans aucune forme d'adaptation?
2. Efficacité : l'adaptation demandée permettra-t-elle à la partie requérante de participer au programme et d'en atteindre les objectifs?
3. Autres participants : Chaque participant au programme doit être en mesure de profiter au maximum de son expérience. La demande d'adaptation nuit-elle à la participation des autres?
4. Sécurité : La demande d'adaptation engendrera-t-elle des risques pour la sécurité de la partie requérante ou des autres membres?
5. Autre solution : Y a-t-il une façon moins intrusive, moins dispendieuse, plus sécuritaire et plus efficace de mesure d'adaptation pour la personne que celle demandée?
6. Coût : La partie requérante a-t-elle confirmé qu'elle couvrirait tous les frais liés à la demande d'adaptation?



7. Appui pour la demande d'adaptation

Dans le cas où la partie requérante a suggéré une mesure d'adaptation qui satisfait aux critères, mais qu'elle fait valoir ne pas pouvoir couvrir les coûts, Scouts Canada offrira son appui dans la mesure du possible selon cette politique.

1. Afin de déterminer si l'aide est nécessaire, Scouts Canada :
 - a) déterminera les coûts de démarrage et les coûts permanents de la demande d'adaptation.
 - b) obtiendra des preuves indiquant que la partie requérante est incapable de couvrir les coûts.
 - c) obtiendra des preuves de la part de la partie requérante qu'il n'existe aucune autre forme de soutien financier pour l'aider à couvrir les frais.
2. Dans les cas où l'aide est nécessaire :
 - a) Scouts Canada financera la mesure d'adaptation, si la demande d'adaptation ne dépasse pas 100 \$.
 - b) Scouts Canada ne financera pas de façon générale les coûts s'élevant à plus de 100 \$. Les participants au programme devront fournir leur propre soutien financier pour de tels coûts. L'exception à cette règle concernerait les mesures d'adaptation qui ont une valeur continue et durable pour Scouts Canada et ses membres (voir ci-dessous).

8. Mesures d'adaptation financées

Dans certains cas, Scouts Canada pourrait financer une mesure d'adaptation :

1. Dans le cas où la partie requérante n'a pas les moyens de couvrir les frais ou d'emprunter les fonds nécessaires, Scouts Canada considèrera si elle peut couvrir certains des coûts de la mesure.
2. Pour une mesure d'adaptation dont les coûts s'élève à plus de 100 \$ et dont la valeur est susceptible d'être durable et continue pour Scouts Canada et ses membres, Scouts Canada évaluera à quelle hauteur elle peut financer les coûts de la mesure d'adaptation. Les mesures d'adaptation dont la valeur est durable et continue :
 - a) sont susceptibles d'être utiles aux autres participants au programme.
 - b) améliorent l'environnement physique.
 - c) pourraient entraîner des économies financières.

9. Prise de décision

Les décisions en lien avec cette politique seront prises par le directeur général des services opérationnels.



Appendice 1

Formulaire de demande d'adaptation et d'évaluation de Scouts Canada

Toute demande d'adaptation doit fournir tous les renseignements demandés dans le présent formulaire.

1^{re} PARTIE : DEMANDE D'ADAPTATION

1. Renseignements sur Scouts Canada

1. Lieu et date de la demande _____
2. Programme _____
3. Représentent(s) de Scouts Canada qui gère(nt) la demande

2. Renseignements sur la partie requérante

1. Nom du participant (si le participant est un jeune) _____
2. Adresse _____
3. Parent / Tuteur _____
4. Caractéristique personnel qui requiert une adaptation

5. Preuves d'une tierce partie du besoin d'adaptation

3. Demande de mesure d'adaptation

1. Comment les caractéristiques de la personne affectent-elles sa participation?



2. Formes proposées d'adaptation

3. Coût prévu des mesures d'adaptation

4. Engagement d'obligation financière de la part de la partie requérante

Je, _____ confirme que je paierai les coûts nécessaires pour les mesures d'adaptation demandées ici au nom de _____ et que je ne ferai aucune demande pour du financement si une mesure d'adaptation est approuvée par Scouts Canada. Je comprends que Scouts Canada pourrait offrir un financement sans préjudice ni précédent et pourrait refuser ou mettre fin à la mesure d'adaptation à sa discrétion. Je comprends également que cette mesure d'adaptation et la décision rendue par Scouts Canada n'affectent et n'altèrent en rien les autres engagements financiers ou renonciations que j'ai pris envers Scouts Canada. De plus, je ne ferai aucune réclamation contre Scouts Canada à l'égard de cette mesure d'adaptation ou à l'égard de tout risque créé pour le participant dont j'ai la garde légale.

Signature du parent ou du tuteur

Date

